

**Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration du Sax
Du Jeudi 07 novembre 2019 à 19h30**

DELIBERATION N°06/2019 :

Débat d'orientation budgétaire 2020

Date de la séance :

07 novembre 2019

Date de la convocation :

08 octobre 2019

Président de la séance :

Madame Véronique Forensi

en sa qualité de Présidente du Sax

Etaient présents : 11

Marc HONORE - Véronique FORENSI - François DAZELLE - Martine QUILLÈRE - Nicole MARTIN -
Consuelo LECERF - Dominique DENOUEL - Etienne De BORTOLI - Gaëlle CHEVILLARD - Jean-Marc
BUREAU - Denise GERBIN

Etaient invités : 2

Jérôme VANNIER - Yannick PARAGE

DELIBERATION N°06/2019 : Débat d'orientation budgétaire 2020

Exposé des motifs :

Un débat d'orientation budgétaire (D. O. B) doit précéder l'examen du budget primitif dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci. Ce débat permet au Conseil d'Administration délibérant de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les choix qui seront faits dans le budget primitif et d'être informé de l'environnement qui entoure cette préparation budgétaire.

Débat d'orientation budgétaire 2020

Du lundi au dimanche, du matin jusqu'au soir et parfois même la nuit, cet équipement vibre au son des artistes qui s'y produisent et à la clameur des spectateurs qui s'y rencontrent. Près de trente ans après sa création, les interactions entre Le SAX et les acteurs éducatifs et culturels du territoire montent encore d'un échelon. Chaque année des choix sont faits pour trouver un équilibre subtil et fragile entre le soutien aux pratiques artistiques et culturelles locales et l'aide à la diffusion et à la création des professionnels qui viennent parfois d'un autre bout du monde.

Pour mettre en musique toutes ces actions, l'établissement utilise un certain nombre de ressources, dont le budget voté ici chaque fin d'année, en est le reflet financier.

Celui de 2019 est en cours d'exécution et devrait s'équilibrer au terme de l'année à hauteur de 99 % du BP voté. Toutes les subventions attendues ont été notifiées ou confirmées.

Les recettes propres rentrent progressivement conformément aux prévisions pour la billetterie. La diversification des produits - avec un développement du mécénat et des partenariats - a atteint les objectifs ciblés.

Pour cette nouvelle saison, l'activité du Sax s'inscrit dans la continuité, le renouvellement de certains projets et l'ouverture à d'autres publics, d'autres partenaires, d'autres territoires.

Les soirées régulières et récurrentes continuent de rythmer la saison. Certaines sont déjà connues et reconnues comme les Djembé sessions, les Local Heroes, les soirées de théâtre d'impro, et d'autres viennent renouveler le genre et offrir de nouvelles collaborations artistiques autour de nouvelles esthétiques : Les Youpi sessions d'Oldelaf, les cartes blanches à Ecstatic Playground et les Méditations Sonores de Nicolas Repac. Les deux festivals les Pépites Sonores et Ultrazik seront reconduits. Aux beaux jours, nous déploierons nos moyens au service des manifestations musicales de plein air : Fête de Pentecôte, Fête de la musique et API/Happy Parvis. La fréquence et la récurrence de ces formats contribuent à l'identité du lieu, à sa reconnaissance par les artistes, à la notoriété et la renommée de la Ville d'Achères ainsi qu'à la fidélisation des usagers.

Les artistes amateurs continueront de trouver une équipe capable de les accompagner dans leur pratique et un équipement susceptible de valoriser leurs productions auprès du public.

En ce qui concerne le budget 2020, la progression sera difficile mais la maîtrise des dépenses et le travail de conquête sur les recettes laissent envisager des perspectives optimistes. En 2019, 23 dossiers de subventions ont été déposés pour 21 réponses positives. Le Sax est également partenaire de 6 projets artistiques et culturels en territoire éducatif (dispositif de l'éducation nationale).

En fonctionnement, la base sera sur une stabilisation par rapport au BP 2019.

Les contributions financières principales seront les suivantes :

- **La Ville d'Achères** restera le principal financeur de l'équipement en veillant à stabiliser sa dotation globale de base (rappel des dotations antérieures : 715 000 depuis 2016). Le transfert prévu du nettoyage des locaux devrait être compensé intégralement par un financement complémentaire d'environ 26 000 euros. En investissement, la demande portera sur le renouvellement du matériel son et lumière dans le cadre d'un programme pluriannuel.
- **La Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise**, malgré ses contraintes financières, devrait continuer à reconnaître la qualité et le rayonnement de nos actions et contribuer ainsi au rééquilibrage progressif des aides accordées aux structures culturelles sur l'ensemble du territoire. Les moyens de la Politique de la Ville seront également sollicités à nouveau pour quelques projets qui s'adressent en particulier aux publics des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.
- **Le Conseil départemental des Yvelines** sera sollicité sur trois axes : le soutien aux projets d'éducation artistique et culturelle, le développement des pratiques artistiques des jeunes dans les quartiers relevant de la Politique de la Ville et l'accompagnement des actions d'insertion sociale et professionnelle.
- **La Région Ile-de-France** continuera à apporter son soutien à travers la convention de « permanence artistique et culturelle » pour une période de 4 ans 2019-2023. Le soutien actuel à hauteur de 50 000 euros devrait être en augmentation d'au moins 20 % (vote en commission le 20 novembre).
- **L'Etat** : La Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) a augmenté son soutien avec une subvention 2019 à hauteur de 50 000 euros. Nous avons déjà la notification d'une subvention supplémentaire de 7000 euros pour un projet de résidence d'artistes en milieu scolaire. Il s'agit de la compagnie « Arcosm » à l'Ecole Louis Jouvet en lien avec le collège Jean Lurçat et le Foyer Pompidou.
- **La Sacem** a répondu positivement à nos nouvelles demandes sur des projets de création musicale en direction des établissements scolaires. Son soutien devient désormais chaque année plus important en constatant une convergence d'objectifs de plus en plus évidente. Le cumul des aides en 2019 a atteint 23 000 euros.
- **Le Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)** : Le Sax ne pourra plus bénéficier en 2020 de ce crédit d'impôt calculé sur les rémunérations versées car il est supprimé.
Pour mémoire : CICE 2017 = 24 659.00 € / CICE 2018 = 26 025.00 €
Celui-ci sera transformé en un allègement pérenne des charges sociales.
- Les participations des usagers devraient être stables pour un montant d'environ 100 000 euros.
- Une stabilisation des recettes de mécénat et des partenariats sera attendue pour l'année prochaine.

Les principales charges restent les charges de personnel liées à l'exploitation technique de l'équipement et à la mise en œuvre des projets, les coûts artistiques de programmation et d'action culturelle ainsi que les frais de communication visant à informer le public.

Concernant l'investissement, l'établissement intervient essentiellement sur le renouvellement du mobilier et du matériel son, lumière et vidéo. Pour cette prochaine année, un effort particulier sera poursuivi concernant le développement de la vidéo (réseau et captation). Le renouvellement d'une partie du mobilier de bureau est également envisagé afin de rendre tous les postes de travail ergonomique. Le financement se fera en partie par des subventions des partenaires habituels (Ville d'Achères, Conseil départemental 78, Conseil régional et CNV) et par une sollicitation des partenaires privés en nature ou en numéraire.

Le projet de mise aux normes de l'équipement notamment sur la partie sécurité incendie et accessibilité sera mis en œuvre par les services techniques de la Ville d'Achères.

Dans ce contexte, les ambitions culturelles restent fortes avec un optimisme raisonnable sur nos capacités à faire financer ces actions d'intérêt général par les différentes collectivités et partenaires publics et privés.

Je vous invite donc à débattre puis à voter ces orientations budgétaires, conformément à la loi.

Dès lors, il est proposé au Conseil d'Administration de débattre des orientations budgétaires pour l'exercice 2020 tant pour la section de fonctionnement que pour celle d'investissement du budget primitif 2020.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- de voter le débat d'orientation budgétaire 2020 du Sax comme exposé ci-dessus.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré

DECIDE

DECISION : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Vote :	nombre de votants : 11	Unanimité : 11
		Abstention :
		Pour :
		Contre :

Fait et délibéré à Achères, le 07 novembre 2019

Pour extrait et conforme,

La Présidente de l'EPIC

Madame Véronique FORENSI

Envoi au contrôle de légalité



**Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration du Sax
du Jeudi 07 novembre 2019 à 19h30**

DELIBERATION N°07/2019 :

Décision modificative n° 2 du budget primitif 2019

Date de la séance :

07 novembre 2019

Date de la convocation :

08 octobre 2019

Président de la séance :

Madame Véronique Forensi

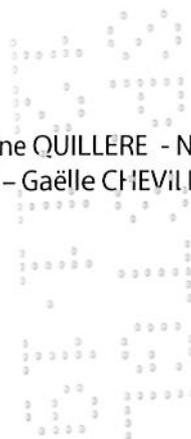
en sa qualité de Présidente du Sax

Etaient présents : 11

Marc HONORE - Véronique FORENSI – François DAZELLE - Martine QUILLERE - Nicole MARTIN -
Consuelo LECERF - Dominique DENOUEL - Etienne De BORTOLI – Gaëlle CHEVILLARD - Jean-Marc
BUREAU – Denise GERBIN

Etaient invités : 2

Jérôme VANNIER - Yannick PARAGE



DELIBERATION N°07/2019 : Décision modificative n° 2 du budget primitif 2019

Exposé des motifs :

Le budget primitif 2019 est modifié de la façon suivante :

- La section de fonctionnement s'élève à hauteur de **1 244 395,72 euros HT** en dépenses et en recettes.
- La section d'investissement s'élève à hauteur de **265 860.21 euros HT** en dépenses et en recettes.

Fonctionnement Dépenses	budget primitif + DM1	DM n°2 votée le 07/11/19	BP 2019 + DM n°1 / n°2
Chapitre 011 : charges à caractère général	419 331,79 €	4 323,00 €	423 654,79 €
Chapitre 012 : charges de personnel et frais	728 043,93 €	14 000,00 €	742 043,93 €
Chapitre 023 : virement à la section investissement			- €
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	22 300,00 €	2 000,00 €	24 300,00 €
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	400,00 €		400,00 €
Chapitre 69 - Impôts sur les bénéfices et réserves			- €
Chapitre 042 : opération d'ordre de transfert entre sections	50 454,00 €	3 543,00 €	53 997,00 €
TOTAL HT	1 220 529,72 €	23 866,00 €	1 244 395,72 €

Fonctionnement Recettes	budget primitif + DM1	DM n°2 votée le 07/11/19	BP 2019 + DM n°1 / n°2
Chapitre 70 - Produits des services	103 500,00 €	32 000,00 €	135 500,00 €
Chapitre 74 - Dotations, subventions et autres ressources	983 877,00 €	18 947,00 €	964 930,00 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	500,00 €		500,00 €
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	41 000,00 €	2 000,00 €	43 000,00 €
Chapitre 013 - Atténuation de charges	32 234,00 €	8 813,00 €	41 047,00 €
Chapitre 042 : opération d'ordre de transfert entre sections	28 597,00 €		28 597,00 €
Chapitre 002 - Excédent antérieur reporté	30 821,72 €		30 821,72 €
TOTAL HT	1 220 529,72 €	23 866,00 €	1 244 395,72 €

Investissement Dépenses	budget primitif + DM1	DM n°2 votée le 07/11/19	BP 2019 + DM n°1 / n°2
Chapitre 001 - Excédent antérieur reporté			- €
Chapitre 001 - Déficit antérieur reporté	335,21		335,21 €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	30 000,00 €		30 000,00 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	203 385,00 €	3 543,00 €	206 928,00 €
Chapitre 040 - Opération d'ordre de transfert entre sections	28 597,00 €		28 597,00 €
TOTAL HT	262 317,21 €	3 543,00 €	265 860,21 €

Investissement Recettes	budget primitif + DM1	DM n°2 votée le 07/11/19	BP 2019 + DM n°1 / n°2
Chapitre 001 - Excédent d'investissement reporté			- €
Chapitre 1068 - Autres réserves	335,21 €		335,21 €
Chapitre 13 - Subvention d'investissement	211 528,00 €		211 528,00 €
Chapitre 040 - Opération d'ordre de transferts	50 454,00 €	3 543,00 €	53 997,00 €
Chapitre 021 - Virement de la section de fonct.			- €
TOTAL HT	262 317,21 €	3 543,00 €	265 860,21 €

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- d'approuver la décision modificative n° 2 du budget 2019 comme suit :

Pour la section de fonctionnement, le total des dépenses et des recettes s'équilibrent à **1 244 395,72 euros HT.**

Pour la section d'investissement, le total des dépenses et des recettes s'équilibrent à **265 860.21 euros HT.**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré

DECIDE

DECISION : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Vote :	nombre de votants : 11	Unanimité : 11
		Abstention :
		Pour :
		Contre :

Fait et délibéré à Achères, le 07 novembre 2019

Pour extrait et conforme,

La Présidente de l'EPIC

Madame Véronique FORENSI

Envoi au contrôle de légalité



**Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration du Sax
du Jeudi 07 novembre 2019 à 19h30**

DELIBERATION N°08/2019 :

Tarifs bar (boisson et restauration) et produits dérivés du Sax

Date de la séance :

07 novembre 2019

Date de la convocation :

08 octobre 2019

Président de la séance :

Madame Véronique Forensi

en sa qualité de Présidente du Sax

Etaient présents : 11

Marc HONORE - Véronique FORENSI - François DAZELLE - Martine QUILLERE - Nicole MARTIN -
Consuelo LECERF - Dominique DENOUEL - Etienne De BORTOLI - Gaëlle CHEVILLARD - Jean-Marc
BUREAU - Denise GERBIN

Etaient invités : 2

Jérôme VANNIER - Yannick PARAGE

DELIBERATION N°08/2019 : Révision des tarifs bar (boisson et restauration) et produits dérivés du Sax et autorisation au directeur de créer des tarifs supplémentaires, en cas de besoin, n'excédant pas 10.00 € TTC

Exposé des motifs :

En fonction des spectacles, des partenariats et des événements divers liés à ceux-ci, les tarifs du bar (boisson et restauration) et des produits dérivés du Sax sont amenés à varier et nécessitent d'être adaptés au cas par cas.

Les tarifs votés n'étant pas toujours adéquats, le directeur propose de réviser les tarifs et de créer des tarifs supplémentaires, en cas de besoin, n'excédant pas 10.00 € TTC

Tarifs en cours

Nouveaux tarifs

Boissons froides :

Champagne :	6,00 €
Bières :	2,50 € (blonde et ambrée)
Bières :	3,00 € (véliocasé)
Vin (blanc, rouge) :	2,00 €
Sangria :	2,20 €
Cidre :	2,00 €
Jus de fruits :	1,00 €
Soda :	1,00 €
Eau minérale :	1,00 €

6,00 €
3.00 € (blonde et ambrée)
3.00 € (véliocasé)
2,00 €
3,00 €
2,00 €
1,50 €
1,50 €
1,00 €

Boissons chaudes :

(Café, thé, infusion, chocolat) :	1,00 €
Vin chaud :	2,20 €

1,00 €
3,00 €

Restauration/snack :

Snack :	2,00 €
Plat chaud :	5,00 €
Plat chaud :	6,00 €
Plat chaud :	7,00 €
Plat chaud :	8,00 €
Biscuiterie sucrée /confiserie :	1,00 €
Biscuiterie salée :	1,00 €

3,00 € / 4,00 € / 5,00 €
5,00 €
6,00 €
7,00 €
8,00 €
2,00 €
2,00 €

Produits dérivés

Magnet :	2,00 €
Décapsuleur :	2,00 €
Miroir :	2,50 €
Badges :	1,00 €
Tee-shirt :	12,00 €
Casquette :	8,00 €
Briquet :	2,00 €
Médiator :	1,00 €
Affiche (40 x 60) :	1,00 €
Affiche (80 x 120) :	2,00 €

2,00 €
2,00 €
2,50 €
1,00 €
12,00 €
8,00 €
2,00 €
1,00 €
1,00 €
2,00 €

Sacs en toile siglés :	4,00 €	4.00 €
Gobelet café 15 cl :	1,00 €	1.00 €
Gobelet 25/30 cl :	1,00 €	1.00 €
Gobelet 35 cl :	1,00 €	1.00 €
Mug :		6.00 €
Gourde 50cl :		5.00 €

Il est proposé au Conseil d'Administration :

De réviser les tarifs en cours et d'autoriser le directeur à créer des tarifs supplémentaires, en cas de besoin, n'excédant pas 10.00 € TTC .

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré

DECIDE

DECISION : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Vote :	nombre de votants : 11	Unanimité : 11
		Abstention:
		Pour :
		Contre :

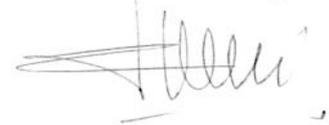
Fait et délibéré à Achères, le 07 novembre 2019

Pour extrait et conforme,

La Présidente de l'EPIC

Madame Véronique FORENSI

Envoi au contrôle de légalité



**Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration du Sax
du Jeudi 7 novembre 2019 à 19h30**

DELIBERATION N°09/2019 :

Achat de chèques cadeaux Noël 2019 pour le personnel permanent du Sax

Date de la séance :

07 novembre 2019

Date de la convocation :

08 octobre 2019

Président de la séance :

Madame Véronique Forensi

en sa qualité de Présidente du Sax

Etaient présents : 11

Marc HONORE - Véronique FORENSI - François DAZELLE - Martine QUILLERE - Nicole MARTIN -
Consuelo LECERF - Dominique DENOUEL - Etienne De BORTOLI - Gaëlle CHEVILLARD - Jean-Marc
BUREAU - Denise GERBIN

Etaient invités : 2

Jérôme VANNIER - Yannick PARAGE

DELIBERATION N°09/2019 : Achat de chèques cadeaux Noël 2019 pour le personnel permanent du Sax

Exposé des motifs :

En raison du retard de la création du CSEC (Comité Economique et Social Conventionnel), instance unique de dialogue social se substituant aux trois instances de représentation du personnel que sont le comité d'entreprise (CE), les délégués du personnel (DP) et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), les salariés du Sax et leurs enfants ne pourront pas bénéficier, cette année, des chèques cadeaux pour Noël octroyés par le Comité d'entreprise, les années précédentes. Par conséquent, la direction du Sax propose d'assurer exceptionnellement la prise en charge et la distribution de ceux-ci, aux salariés et à leurs enfants, selon la législation en vigueur et au prorata du temps annuel passé dans l'entreprise.

Le montant total de cette prise en charge s'élève à 1470.00 euros pour l'année 2019.
(montant 2019 des chèques cadeaux Noël : adulte : 60.00 € / enfant : 40.00 €)

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- d'approuver l'achat de chèques cadeaux pour Noël 2019 aux salariés permanents du Sax et leurs enfants selon la législation en vigueur et au prorata du temps passé dans la structure, comme exposé ci-dessus.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré

DECIDE

DECISION : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Vote :	nombre de votants : 11	Unanimité : 11
		Abstention :
		Pour :
		Contre :

Fait et délibéré à Achères, le 07 novembre 2019

Pour extrait et conforme,

La Présidente de l'EPIC

Madame Véronique FORENSI

Envoi au contrôle de légalité

